



Club Jurassien

Section Soliat

Fondée en 1901



Dimanche 5 novembre 2017

SORTIE NATURE

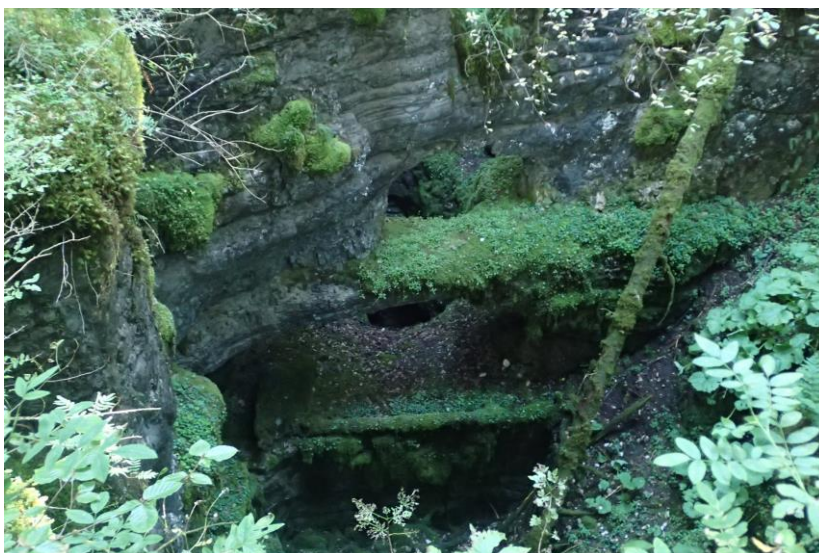
dans les Grands Bois de La Côte-aux-Fées
avec repas au Rêve de l'Armailli

Excursion à pied depuis le hameau des Places, pour découvrir une formation géologique particulière au fond des Grands Bois de La Côte-aux-Fées. Puis, franchissement de la frontière tels des clandestins, hors sentiers, pour se retrouver au Rêve de l'Armailli, manger ses inimitables roestis parmi les toupins et poyas, et bien sûr entendre le troupeau passer dans la salle à manger ! Voir les images sur notre site internet :)

Possibilité de ne participer qu'au repas (accès routier aux Prises depuis Le Frambourg, ou bien en 20 minutes à pied depuis Les Places par la piste forestière frontalière).

Excursion à pied : Parcours de 4.5 km, dénivelé env. 145 m, durée 1h15 sans les arrêts. RDV Travers parking de l'Annexe 9h00, voitures pour Les Places (La Côte-aux-Fées), départ de la marche à 10h00, par tous les temps. Bâtons de randonnée recommandés, chaussures de marche avec guêtres selon les conditions.

Auberge du Rêve de l'Armailli : accueil dès 12h, repas dès 13h, entrée/plat/dessert EUR 21.-/pers. ou CHF 23.-/pers. sans les boissons. Réservation indispensable auprès du vice-président et chef de course (Grégoire Monnier), tél. 032 544 26 76 (répondeur), courriel randonneur@net2000.ch, ou courrier au chemin de la Caille 14, 2000 Neuchâtel. Besoin d'au-minimum 15 participants au repas. Max. 40 participants.





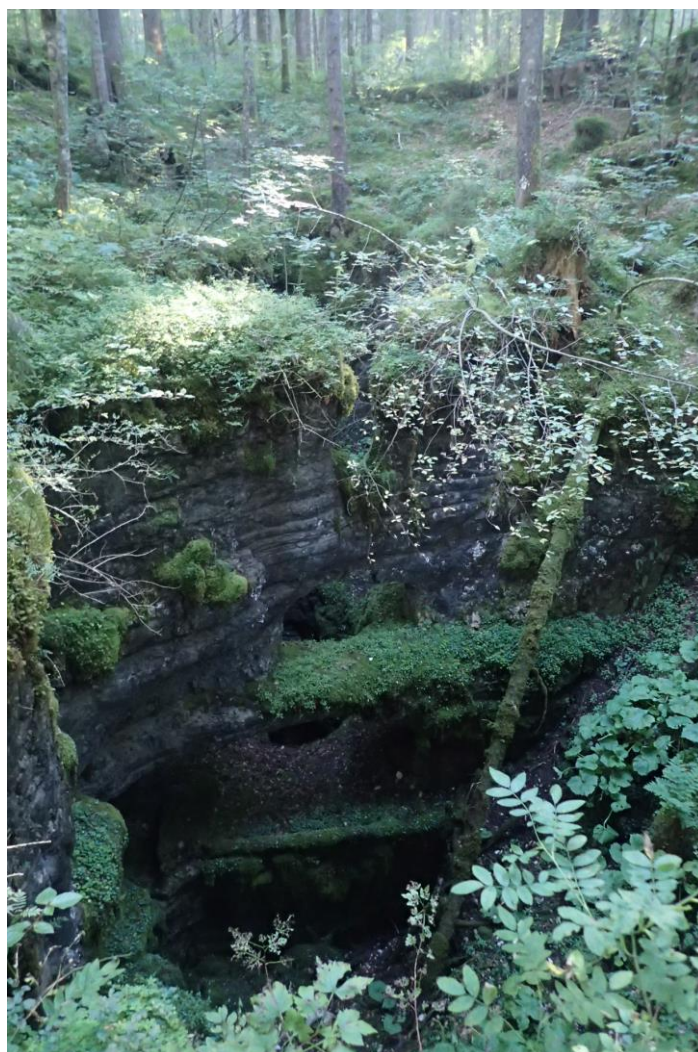
Club Jurassien

Section Soliat

Fondée en 1901



Salle à manger, Auberge du Rêve de l'Armailli.
Curieuse formation géologique en terrain calcaire, avec des terrasses.





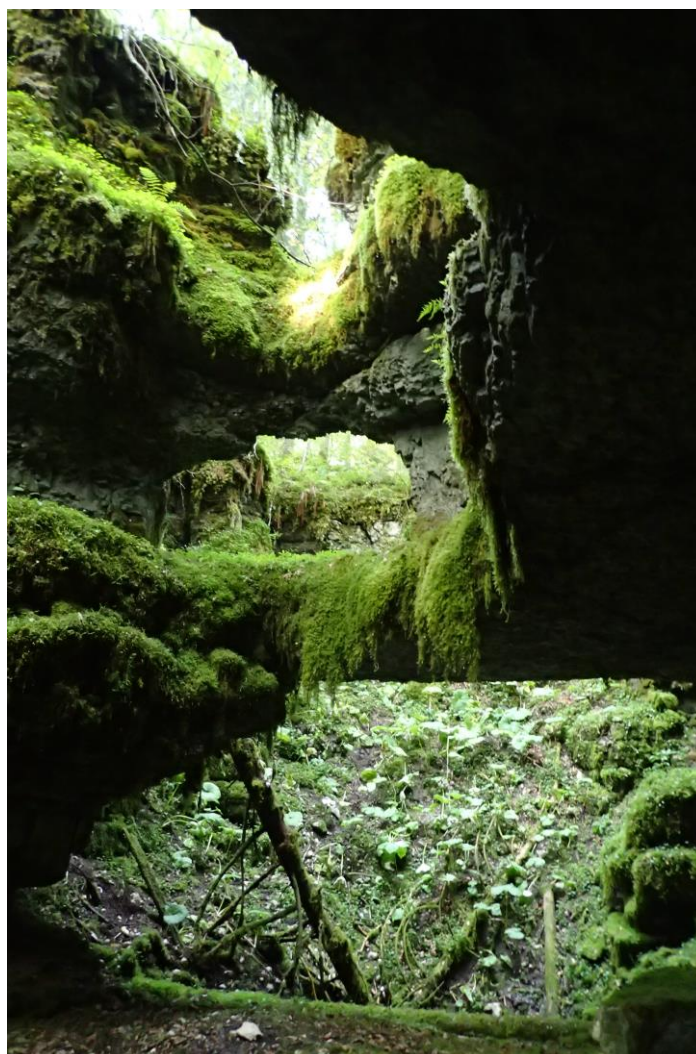
Club Jurassien

Section Soliat

Fondée en 1901



Un tel endroit nécessite de la précaution ! À visiter bien accompagné...





Club Jurassien

Section Soliat

Fondée en 1901



Un trou dans le plafond laisse filtrer un peu de lumière...
Ce secteur forestier est risqué pour ceux qui vont aux champignons !
Lors de notre excursion, selon les conditions, il sera possible
de passer en ces lieux (passage terreux glissant et salissant à franchir 2x).

A propos : la sortie est placée sous la responsabilité personnelle des participants.
Et si ce n'est pas clair : « Les activités organisées par le Club Jurassien
ont lieu sous la propre responsabilité des participants et ne sauraient en aucun cas
engager celle des organisateurs. »

Êtes-vous perspicace ? Il y a une erreur dans le titre de cette excursion.
Apéritif au Rêve offert à qui la trouvera, avant qu'elle ne soit dévoilée lors de
l'excursion !